

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 5 Mars 2020

N° 2020/03/07

Date de la convocation	24 /02 / 2020
Présents : 19	Votes : 17
Absents : 2	Pour : 16
Représentés : 6	Ne prennent pas part au vote : 8
	Abstention : 1

L'an deux mille vingt et le cinq Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, GASPARD Chantal

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme ARNAUD-PONCY Pierrette à MR VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr SEBASTIAN David
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr DUPONT Laurent

Objet : Subventions aux associations – année 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2020, un crédit de 60 350,00 € a été inscrit afin de pouvoir verser aux associations locales, d'une part une subvention de fonctionnement et d'autre part les aider à financer certains projets spécifiques.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-07-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Il convient maintenant de fixer le montant des subventions attribuées à chaque association.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, par 16 Voix Pour, 1 Abstention, 8 élus ne prennent pas part au vote car ils sont membres d'une association,

Attribue les subventions suivantes :

Association	Subvention votée par Conseil Municipal		
	Fonctionnement	Action	TOTAL
As Sport Collège	150 €	-	150 €
Cyclo club	150 €	200 €	350 €
ESP Basket	150 €	150 €	300 €
ESP Pétanque	150 €	700 €	850 €
ESP Tambourin	150 €	400 €	550 €
Hand ball	150 €	-	150 €
La Gaule Paulhanaise	150 €	350 €	500 €
Lou Récantou	150 €	2250 €	2400 €
Paulh'en Vie	150 €	-	150 €
Tennis Club Paulhan	150 €	600 €	750 €
Accompagnement Scolaire et Conseil en Education	150 €	-	150 €
As Laïque collège	150 €	150 €	300 €
1-2-3 Soleil	150 €	250 €	400 €
Coop Arc-en-Ciel	-	4800 €	4800 €
Coop Dolto	-	1900 €	1900 €
ACPG	150 €	450 €	600 €
AJPK	150 €	1000 €	1150 €
Amis de Paulhan	150 €	1000 €	1150 €
APAS	150 €	1000 €	1150 €
Bien chez nous nous	150 €	150 €	300 €
Comité des Fêtes	150 €	7750 €	7900 €
Evens	150 €	2000 €	2150 €
Histoire d'Etre	150 €	650 €	800 €
Foyer Rural	150 €	200 €	350 €
Rencontre et Loisirs	150 €	100 €	250 €
KEY Lan	150 €	100 €	250 €
La Pomponnette	150 €	3500 €	3650 €
Le Bouc de Paulhan	150 €	1300 €	1450 €
Les Vignerons du Paulhanais	150 €	-	150 €
Qu'est-ce-qu'on attend	150 €	1000 €	1150 €
La Ritournelle	150 €	300 €	450 €
Ensemble et Solidaires	150 €	100 €	250 €
TOTAL	4500 €	32350 €	36850 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-07-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Dit que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2020, section d'exploitation, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-07-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020